



**MAIRIE DE LA VERDIERE**  
**COMPTE-RENDU**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**

**Présents :** MM. BLANC Laurent, CHATARD Hervé, CHATARD Annie, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, ESTIENNE, Bernard, GEORGES Marie-Ange, MATHIEU Jean-Marc, MELLANO Yolène, PAOLETTI Cécile, RIVAL Jean-Christophe, ROGIER Gilles, SANNA Magali, SANDJIVY Sylvie, ZICKGRAF Didier.

**Absents :** BEN ALI Zaïna, BORDES Catherine, BUISSON Frédéric, MARIGNANE Gérard,

**Procuration :** BEN ALI Zaïna à Hervé CHATARD, BORDES Catherine à Sylvie SANDJIVY, BUISSON Frédéric à Michelle DEBORDEAUX, MARIGNANE Gérard à Annie CHATARD

**Secrétaire de séance :** Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**Approbation du compte rendu de la séance du 2 avril 2015**

Le compte rendu de la séance du 2 avril 2015 est approuvé

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

**I- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SYMIELECVAR POUR LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que conformément aux statuts du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var (SYMIELECVAR) qui ont fait l'objet d'un arrêté de Monsieur le Préfet du Var en date du 10 avril 2014 et par délibération du 30 juin 2011, la compétence optionnelle n°8 « *Maintenance Eclairage Public* » peut être transférée au SYMIELECVAR, pour la mission suivante :

- Maintenance Eclairage Public : le SYMIELECVAR se charge pour le compte des communes qui en font la demande, de la maintenance des réseaux d'éclairage public. Elle ne peut s'effectuer que sur la base d'un inventaire contradictoire réalisé en début de transfert. Le paiement des consommations d'électricité reste à la charge des communes.

Le Syndicat bénéficiera de la mise à disposition des ouvrages existants à entretenir. Les relations entre les collectivités seront régies par le règlement adopté par le Comité Syndical en date du 16 décembre 2011.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

**II- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2015, une somme globale a été inscrite à l'article 6574 pour les subventions annuelles attribuées aux associations.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant accordé à chaque association en fonction du bilan financier et moral présentés par celles-ci dans leur dossier.

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux associations selon le tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT ACCORDE</b>
ASSO PATRIMOINE RELIGIEUX	1 800 €
CAPV	6 408 €
CLUB ST ROCH	700 €
COMITE DES FETES	13 000 €
CONCOURS DE BOULES	2 000 €
DON DU SANG	200 €
FOYER RURAL	1 350 €
HISTORIQUE AUTO	300 €
LES AMIS DE LA MOUROTTE	300 €
LI BARJACAIRE	600 €
OCPV	3 000 €
RANDO EXPO	500 €
VELO CLUB EVASION	300 €
<b>Total associations de La Verdière</b>	<b>30 758 €</b>
AMICALE DES POMPIERS DE GINASSERVIS	100 €
RADIO VERDON	200 €
RESTO DU CŒUR	50 €
CROIX ROUGE	50 €
AUTISME SOLIDARITE	50 €
ALCOOL ASSISTANCE	50 €
FRANCE ALZHEIMER	50 €
<b>Total associations extérieures</b>	<b>550 €</b>

VOTE : 17 voix pour et 2 abstentions

### **III- RETROCESSION DE CONCESSION AU CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente la demande de M. Jean SIBILLI, titulaire d'une concession trentenaire au cimetière communal (NC n° 113) acquise le 20 mars 2006, qui souhaite la rétrocéder à la commune afin qu'elle en dispose comme bon lui semblera. Il précise que cette concession est désormais vide de toute sépulture.

Il demande au conseil municipal son accord pour effectuer la rétrocession et précise que s'agissant d'une concession perpétuelle, il est nécessaire de définir la valeur de la concession à racheter.

Le conseil municipal donne son accord pour la rétrocession et fixe à 167.69 € le montant représentant la totalité de la valeur de la concession.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

### **IV – QUESTION DIVERSES**

- Visite de la réserve biologique de Malassoque
- Installation de trois lots de containers enterrés financés par la CCPAV, gestion des fouilles prise en charge par la commune
- Travail de la commission embellissement
- Problème de discipline dans le car du collège de Barjols

*La séance est levée à 21h00*